

Comité de Pilotage S40 « réseau des zones humides et alluviales des Hurtières »

SAINT ALBAN D'HURTIERES

Le lundi 05 décembre 2016

Présents : JC Nicolle (Communauté de communes Cœur de Savoie-CCCS), J Thevenet (CCCS), A Deluermoz (CCCS), JF Claraz (La Table), F Lestrat (Le Pontet), M Leonard (St Georges d'Hurtières), N Tranchant-Vioux (Montgilbert), P Gadroy-Legenvre (St Alban), J Demonnaz (Communauté de communes Porte de maurienne-CCPM), JP Henry (ONF), S Levavasseur (DDT73/SEEF), MT Carimalo (DDT73/SEEF), S René (DDT73/SEEF), L Biehler (Conservatoire d'espaces naturels de Savoie-CENS), A Miquet (CENS), P Moretti (AAPPMA La Rochette/Fédération Savoie pêche), G Leroux (AAPPMA La Chambre-Aiguebelle), O Thevenet (Conseiller Départemental), C Rameaux (Conseil Départemental), M Gils (Bien vivre en Val Gelon), P Moins (ONEMA73), L Barralier (CCPM).

Excusés : M le Sous-Préfet, Me Brunet (conseillère départementale), M Charvoz (conseiller départemental), Me le Maire de Montendry, M le maire de Saint Rémy de Maurienne, M le Maire du Bourget en Huile, l'Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle (AACA), K Gaibrois (secrétaire général des Jeunes Agriculteurs de Savoie), JL Nardin (Fédé pêche).

Pièces-jointes au compte-rendu : diaporama du comité de pilotage et des présentations complémentaires (Plan de gestion plaine des Hurtières, Suivis scientifiques, Plantes invasives DDT73/SEEF, Plantes invasives CD73).

Diffusion du compte-rendu : par courrier électronique avec le diaporama du comité de pilotage.

Par courrier postal pour les membres sans mail communiqué ; dans ce cas, la pièce jointe est à demander auprès de Lise Barralier : 04 79 44 31 61 / l.barralier@portedemaurienne-tourisme.com

Le présent compte-rendu vient compléter les présentations faites en COPIL (cf PJ).

Introduction

Monsieur le Maire, Patrick Gadroy-Legenvre, nous accueille sur sa commune, également au titre de président du Comité de Pilotage (COPIL) S40 « réseau des zones humides et alluviales des Hurtières » ; présenté et élu par le COPIL élus S40 cet automne.

La convention d'animation du DOCOB de 3 ans avec l'Etat sera renouvelée dans les prochaines semaines.

Un avenant à notre première convention a été pris pour la période intermédiaire.

1. Rapport intermédiaire du plan de gestion de la plaine des Hurtières

La plupart des « sous-sites » de S40 ont fait l'objet de plans de gestion anciens, à renouveler progressivement ; cela a été le cas pour la plaine des Hurtières par l'intermédiaire du stage de Bérénice Fierimonte (Master 2 Grenoble), dont le travail sera communiqué et validé par le comité de suivi du site. Les modalités de gestion sont proposées en fonction des espèces et habitats prioritaires ; il s'agit dans l'ensemble de poursuivre une gestion à dominante agro-environnementale avec en projet des interventions possibles à étudier sur les milieux aquatiques :

- meilleure végétalisation des berges du lac, dont une première expérimentation a été menée en 2016 dans le cadre du partenariat SFTRF / R.T.E.
- rafraichissement/entretien des alluvions en bordure de l'Arc.

Monsieur le Maire précise que l'attractivité du site pour la baignade s'accroît chaque année. La gratuité de la plage mise en place cette année a renforcé la tendance.

Dans ce contexte un point de vigilance est à prendre en compte quant à l'afflux du public.

Une précision est à apporter sur la catégorie « eau libre » du lac (la loi pêche d'applique) : pas classé, 1^{ère} ou 2^e catégorie ?

Le plan de gestion sera repris et détaillé en comité local dans les prochaines semaines, une mise au point sur la pêche sera notamment nécessaire : expérimentation pêche sélective (contrôle des effectifs de grosses carpes) ?

Rappel : Une charte d'utilisation du site de la plaine des Hurtières a été élaborée il y a quelques années par la Commune de St Alban d'Hurtières, avec l'appui de l'ACCA et de la CCPM. Elle est à communiquer par la mairie aux organisateurs d'événementiels et organisateurs d'animations.

2. Bilan d'activité 2016 – Programmation 2017

Animation – sensibilisation - communication

Les propositions d'événementiels et de parutions dans les journaux intercommunaux/communaux et sur les sites internet ont été validées.

La fête de la nature 2017, animée par BVVG sur Le Pontet sera renouvelée en 2017.

Mission d'ordre technique : le foncier

Plaine du Canada:

Sur la partie Sud de la plaine, prévoir un rapprochement avec l'exploitant et la mairie de Saint Etienne de Cuines : l'orchis punaise montre sur ce secteur une grande fragilité suite à l'intensification des pratiques.

La DDT vérifiera la compatibilité du projet de bergerie avec la loi sur l'eau.

Concernant ce dossier, Madame F Darves-Blanc pense être en mesure de commencer la construction en Mars 2017.

S Levavasseur fait un point sur l'arrêté ministériel de désignation du site Natura2000 S40 reçu dernièrement.

Celui-ci vient terminer la procédure de désignation du site qui était resté à l'état de « site d'intérêt communautaire » proposé à la Commission européenne et en attente de désignation.

Depuis 2014, l'État français est en précontentieux avec l'Union européenne, car il a accumulé beaucoup de retard dans la désignation des sites Natura 2000 par arrêté ministériel. Le bureau Natura 2000 au ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer a quasiment rattrapé son retard en désignant rapidement les sites qui avaient été proposés à la commission européenne en 2001, et qui ne prennent pas en compte les périmètres calés à la parcelle quand ceux-ci n'avaient pas été remontés par les Préfets de département au ministère.

C'est le cas pour le réseau de zones humides et alluviales des Hurtières. Le périmètre calé à la parcelle en concertation avec les communes et les membres du COPIL en 2006, n'a pas été remonté au ministère. À l'époque, Natura 2000 n'avait aucune portée réglementaire et ce calage permettait surtout d'avoir un périmètre plus lisible, pour contractualiser notamment.

Entre temps, une réglementation Natura 2000 a vu le jour, sous la pression de l'Union européenne, et ces périmètres ont donc pris une dimension réglementaire.

Malgré tout, il est toujours possible de faire remonter les périmètres concertés en 2006 au ministère. La DDT va travailler avec la DREAL afin de mener une nouvelle consultation des communes début 2017 et de transmettre le retour des consultations avec le périmètre consolidé au ministère.

Le périmètre ainsi transmis, fera foi en sus et place du périmètre annexé à l'arrêté ministériel, en attendant que ce dernier soit modifié.

Mission d'ordre technique : les travaux

Marais du Pontet et du Gelon:

Passant en réserve de pêche pour 5 ans, de nouveaux panneaux vont être installés.
L Barralier sera tenue informée de leur installation et de leurs emplacements.

S Levasseur fait un point sur les contrats N2000 : 2016 est la 3ème année blanche de contractualisation.

Les contrats N2000 devraient pouvoir être montés en 2017, néanmoins S Levasseur reste prudente sur le sujet dans l'attente de réponses officielles.

Quant à l'animation des DOCOB, la problématique de la diminution de l'aide annuelle est soulevée par les élus.

S Levasseur explique qu'une grille de critères a été élaborée par la DREAL en concertation avec les DDT (document de travail pas encore officiel) afin d'attribuer les subventions en fonction des caractéristiques des sites (nombres de communes, nombres d'habitats, site éclaté ou non, ...) et considérant que la moyenne nationale s'élève à un montant de 15 000 euros par an par site.

Pour le site S40, le montant issu de cette grille de notation s'élèverait à environ 19 000 euros. Ce montant est un objectif à atteindre, la diminution de l'enveloppe se fera de manière progressive sur les 3 prochaines années. Pour 2017, nous pourrions compter sur une enveloppe d'environ 25 000 euros.

3. Zoom sur les plantes invasives

Il convient de distinguer les plantes « invasives » (d'origine exotique et posant un problème de concurrence aux habitats naturels) des simples « envahissantes » (espèces indigènes et « naturellement » dynamiques : exemple du bouleau dans la tourbière Montendry-Montgilbert)

Dans l'état des lieux CENS : ajouter l'impatience de l'Himalaya (St Georges d'Hurtières - ruisseau du Verney et au Pontet).

S Levasseur : les plantes invasives sont la 4^{ème} cause de disparition des espèces dans le monde.

C Rameaux se tient à la disposition des membres du COPIL pour d'éventuels compléments d'information ou intervention en réunion :

Département de la Savoie

Direction de l'environnement et du paysage

Hôtel du Département - CS 31802, 73018 Chambéry cedex

Tel : 04 79 96 75 21 - Fax : 04 79 70 63 88

claire.rameaux@savoie.fr

4. Questions diverses

La chasse aux lapins avec faucons a été observée sur la plaine des Hurtières.

L Barralier avait sollicité la DDT pour savoir si cette chasse avait fait l'objet d'une demande d'autorisation.

S Levasseur va se renseigner.

Prochaines échéances

- Demande de subvention animation Natura2000 pour 2017 avant le 30 décembre 2016.
- Signature de la convention cadre d'animation 2017-2020.
- Comité local plaine des Hurtières au 1^{er} trimestre 2017.